

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 21 mars 2024

Délibération n° 20240321.7

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 13
Présents : 13	- dont « contre » : 0
Absent excusé avec pouvoir : 0	- dont « abstention » : 0
Absent : 1	

Le jeudi 21 mars 2024 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué 15/03/2024 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Françoise DUSSUC, Isabelle ROUHTIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Philippe BENMERGUI, Aurélien BEYEKLIAN,

Yoann LEVÊQUE, Thibaut MARTINEZ, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET

ABSENT : Monsieur Marc BUISSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nathalie BERTRAND

OBJET :

Participation à l'action « Elu Rural Relais de l'Egalité » et désignation d'un élu relais au sein du conseil municipal

L'Association des Maires Ruraux de France a mis en place un réseau d'élus référents volontaires (ERRE) pouvant accompagner les victimes intrafamiliales, notamment les violences faites aux femmes. Dans l'Ain, c'est Arlette BERGER, vice-présidente de l'AMR01 et Maire de Nurieux-Volognat qui est la référente départementale de ce relais de l'égalité.

Lors de l'assemblée Générale de l'AMR01, cette association et le CIDFF01 (centre d'information pour les droits des femmes et des familles) ont signé une convention visant à développer la présence de référents dans les communes de l'Ain et à renforcer le travail partenarial dans les territoires ruraux.

L'action consiste à lutter contre les violences intrafamiliales et promouvoir l'amélioration des conditions de vies des personnes vulnérables en milieu rural. Il est demandé par Madame Chantal MAUCHET, préfète de l'Ain et Monsieur Bernard REY, président de l'AMR01, à chaque commune volontaire de désigner un ou plusieurs relais au sein de son conseil municipal par délibération pour faire remonter certaines situations identifiées et ainsi créer un réseau d'élus « sentinelles ».

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « *La Femme, la République, la Commune* ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et l'identification des élus volontaires pour

Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20240326-20240321-7-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024

être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;

2. L'accès à des guides pratiques et de formations (en cours) à l'attention des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination ;
3. La mise en place d'un réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l' élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l' élu relais municipal :

- Bénéficie de guides pratiques et de formation (en cours) qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet
- Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité
- S'engage à respecter la confidentialité
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal

SOUTIENT cette action ;

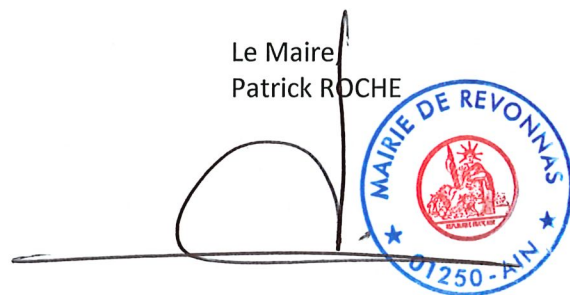
DESIGNE Mme Nathalie BERTRAND comme « élu rural relais de l'Egalité » titulaire et **Mme Florence BERGER** comme « élu rural relais de l'Egalité » suppléante au sein du conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

Le Maire
Patrick ROCHE

The image shows a handwritten signature of Patrick Roche in black ink. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp has a blue outer ring with the text 'MAIRE DE REVONNAS' at the top and '01250 - AN' at the bottom. Inside the ring is a red circular emblem featuring a coat of arms with a sun, a castle, and a lion.

Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20240326-20240321-7-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024